

INFO LE FIGARO - Dix-sept ans après la mort du juge Bernard Borrel à Djibouti, aucune pièce de la période 1995 à 1997 n'a été transmise à la justice.

Après dix-sept ans de mystère autour de la mort du juge Borrel en 1995 à Djibouti, la vérité pourrait-elle jaillir de documents classés confidentiel-défense? Nommée à d'autres fonctions et avant de confier cet épais dossier à deux autres magistrats, la juge Sophie Clément, qui a instruit l'affaire durant dix ans, a laissé une note d'étape. Un document qui liste à grands traits les orientations des investigations.

À propos des cinq demandes de levée du secret-défense réalisées dans cette affaire, la magistrate signale qu'elles ont été suivies de déclassification de documents. «Toutefois, aucune pièce concernant la période de 1995 à 1997 n'a été transmise», note-t-elle. Une omission que ne va pas laisser de côté la défense qui compte relancer la procédure pour obtenir les dossiers de cette période. La nécessité de les consulter est d'autant plus vive qu'un militaire français a certifié que l'armée française avait été très tôt informée de l'assassinat de Bernard Borrel, dont le corps avait été retrouvé calciné dans un ravin.

Révéler il y a un an, ce témoignage provient d'un appelé en poste au sein d'une unité chargée des écoutes dans l'armée française à Djibouti à l'époque des faits. «Un jour, j'ai entendu dire au centre qu'un homme avait été immolé par le feu par des personnes (...) C'était un Français qui avait été brûlé non loin du Goubet (...)», avait-il expliqué à la juge dans une audition du 12 juillet 2011. Des allégations qui avaient aussitôt fait réagir le ministre de la Défense de l'époque, Gérard Longuet: «L'armée française ne savait pas et n'a rien à cacher.»

«Omerta des militaires de l'époque»

Or, aucune pièce écrite sur cet épisode n'a été versée au dossier d'instruction. Pourtant des documents existent, comme l'indique ce même appelé dans sa déposition. «Mon rôle était de transporter à Djibouti une mallette contenant les écoutes du jour qui avaient été enregistrées sur bande magnétique et transférées sur disquettes puis codées.» Puis répondant à une question, sur la conservation de ces écoutes, il indique: «C'est le lieutenant-colonel Jubault, commandant du DAT (l'unité chargée des écoutes, NDLR) qui centralisait les informations et qui les traitait après qu'elles avaient été décodées. Il décidait des suites à donner. Il transmettait les informations à l'état-major de Djibouti (...) ou au ministère de la Défense à Paris. Je ne sais sous quelle forme exacte intervenait cette transmission. Je sais qu'il y avait des télex.»

Pour Olivier Morice, l'avocat d'Élisabeth Borrel, la veuve du magistrat, «cette nouvelle demande de déclassification est indispensable à la recherche de la vérité». Et de poursuivre: «l'omerta des militaires français à l'époque est évidente. Il y avait une collusion d'intérêts entre les militaires français et des dirigeants djiboutiens pour alimenter la thèse du suicide». Selon lui, des trafics, s'ils avaient été révélés, auraient éclaboussé l'institution militaire française et des responsables du pays. Le juge Borrel les avait-il découverts et l'a-t-il payé de sa vie? Cette piste plane désormais dans le dossier. «Mort en service», c'est l'inscription qui va figurer sur la plaque apposée ce samedi en sa mémoire sur la façade du tribunal de Lisieux où il avait été procureur de 1988 à 1994.